



Doc. 13236
03 octobre 2013

Renforcer l'institution du médiateur en Europe

Amendement¹ n° 2

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans l'amendement 2, remplacer les mots « recommande, surtout pendant la période de crise actuelle, de ne pas recourir à des coupes budgétaires » par les mots suivants :

« appelle les Etats membres à déployer tous les efforts possibles pour éviter des coupes budgétaires ».

1. 2013 - Quatrième partie de session

